VISIODENT

Société anonyme au capital de 720.676,64 € 327 500 849 RCS Bobigny

L'assemblée générale à caractère mixte s'est tenue, au siège social, à La Plaine Saint Denis, le 15 juin 2015 ; le détail des votes est présenté ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014 L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes sociaux.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2014

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

TROISIEME RESOLUTION

Présentation des rapports sur les options et l'attribution gratuite d'actions L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions sur les conventions poursuivies en 2014

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des conventions poursuivies.

CINQUIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions nouvelles L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des actionnaires pouvant participer au vote, la nouvelle convention avec la société SEWA.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat des administrateurs

L'assemblée générale a renouvelé, à l'unanimité, le mandat de six administrateurs

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

HUITIEME RESOLUTION

Autorisation au conseil en vue de l'achat d'actions par la société de ses propres actions L'assemblée générale a autorisé, à l'unanimité, le conseil d'administration à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 6 % du capital de la société, pour une durée de 18 mois.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres

L'assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, jusqu'au 15 juin 2017, à annuler tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé.

DIXIEME RESOLUTION

Pouvoir en vue des formalités légales Résolution adoptée à l'unanimité

Lors de cette assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, possédaient 3.876.020 des actions formant le capital social et le nombre de droits de vote étaient de 3.876.020.